

Aide aux petites infrastructures littorales d'accès à la mer

Mise à jour : Il y a 7 ans

Nature et objectif de l'aide

Aides aux travaux d'aménagements sécuritaires d'accès à la mer destinés à un usage public :

- escaliers,
- descentes à la mer,
- estacades,
- rambardes,
- échelles.

Bénéficiaires

Communes et groupements de communes littorales

Critères utilisés dans le cadre de l'examen de la demande (qualitatifs et quantitatifs)

Chaque dossier est étudié par une commission ad hoc

- type d'aménagement proposé
- demande soumise à l'examen de la CDESI en vue de l'inscription du projet au PDESI
- degré de prise en compte de l'accès à la mer pour les personnes handicapées
- travaux uniquement pris en charge
- l'aménagement doit permettre le développement des activités nautiques

Taux d'intervention Cumul Modalités d'attribution et de versement

Taux de base : 25% du montant HT

Plafond de dépense subventionnable : 45 000€ HT

Pièces à fournir au dépôt du dossier

- Dossier d'inscription
- RIB
- Délibération communale ou intercommunautaire

Direction de référence

Aide aux petites infrastructures littorales d'accès à la mer

Mise à jour : Il y a 7 ans

Direction de la jeunesse et des sports

Service des sports

Mail : sport76@seinemaritime.fr

Date limite de dépôt de la demande

En fonction des CDESI (deux par an)